

## Structures de proximité et aménagement des rythmes scolaires : quels choix ?



Avec la réforme des rythmes scolaires le gouvernement pose la première pierre d'un projet plus vaste de refondation de l'école.

La Confédération des MJC de France et la FCSF partagent cette ambition d'apporter à l'enfant une qualité éducative par un accès à des pratiques artistiques, culturelles, sportives, ludiques.

Nous nous positionnons comme des acteurs expérimentés de l'éducation dans tous les temps de la vie et envisageons l'éducation d'un enfant en tenant compte de tous les acteurs éducatifs qu'il peut rencontrer et non pas seulement sous le simple focus de ce qu'il vit à l'école.

Pour réussir la réforme des rythmes scolaires et plus largement le projet de refondation de l'école, nous préconisons de :

- \* Nous impliquer dans tous les espaces territoriaux, parce que c'est en proximité et avec tous les acteurs (enseignants, parents, élus locaux, acteurs associatifs) que doit se bâtir un réel projet éducatif territorial. Il nous faut en effet reconsidérer toutes les ressources éducatives d'un territoire pour les mettre au service de la réussite de tous les enfants mais aussi réévaluer la place des parents dans une logique d'éducation partagée.
  - \* Co-construire avec les collectivités locales ces projets éducatifs de territoire (PEDT) en travaillant prioritairement avec les acteurs locaux existants pour construire les programmes d'actions complémentaires plutôt que de choisir des procédures d'appel d'offre et de délégation de service public qui privilégieront de simples opérateurs. Pour autant, il nous faut rester attentif aux impacts de la réforme sur le modèle économique de nos structures de proximité : il existe un risque de voir les financements des collectivités locales et des
- CAF concentrés sur l'aménagement des rythmes scolaires au détriment des financements dédiés au projet global des structures de proximité, et quid des activités du mercredi matin qui ne seront pas toutes positionnables vers d'autres créneaux horaires ?
  - \* Initier, animer, participer aux débats citoyens sur les enjeux de l'éducation en mobilisant les acteurs concernés.
  - \* Assurer la qualité éducative des activités proposées dans les temps libérés. De ce point de vue, l'évolution du taux d'encadrement et la baisse du niveau de qualification constituent un net recul au regard de la situation actuelle. Cette exigence de qualité passe aussi par l'organisation des conditions logistiques de la réussite pour assurer l'accueil de tous les enfants dans des mêmes créneaux sans reproduire la salle de classe, mais aussi par la prise en compte des risques inhérents aux cadres réglementaires rencontrés lors de la mise en œuvre des actions (gestion des ressources humaines par exemple).
  - \* Garantir l'égalité d'accès à tous, en effet, comment éviter les risques d'inégalités territoriales en fonction des capacités des collectivités locales (rural, urbain, intercommunalité) et en fonction des « services » existants ou non (dans le premier cas il faudra adapter, dans le deuxième il faudra tout créer). La question des moyens de l'ambition affichée reste dans tous les cas un des éléments de l'équation à résoudre. Et si la question du financement des structures est posée, en filigrane, la question du coût pour les familles reste primordiale. Le temps consacré pour les actions complémentaires doit rester comme partie prenante de l'apprentissage et à ce titre accessible à tous.

